



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 JANVIER 2026**

Délibération n° CA 13/2026

**Portant sur le rapport relatif à l'audit des comptes 2024 de la Délégation de
Service Public Aérienne 2024-2027**

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 19 Janvier 2026 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Conseiller Exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, dans les salons d'honneur de la Collectivité de Corse à Bastia.

Membres présents :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix
M. BRADESI Laurent
M. FILIPPI Jacques
Mme LEBOMIN Vanina
M. LUCCIONI Don Joseph
M. ORSONI Marc Aurèle
M. SAVELLI Jean-Michel
M. SAVELLI Joseph
M. TROJANI Paul
M. VALDRIGHI Hervé

Conseiller Exécutif, Président de l'OTC
Représentant le syndicat Strada Corsa
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat STC
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CCI de la Haute Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette
Mme ANTONINI Danielle
M. BICCHIERAY Didier
M. BOCOgnANO Xavier
M. DE PERETTI Nicolas
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline
Mme MARCHETTI Sandra
M. PANZANI Jean-Paul
M. VANNI Hyacinthe

Présidente de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Représentant le syndicat CFDT
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Pour l'autorité compétente : **Membres absents ou excusés :**



Mme BASTIANI Angèle
M. BENZONI Joseph
M. BINDINELLI Jacques
Mme CASANOVA NICOLAI Paule
M. CASTELLI Antoine
Mme FERRI Evelyne
M. GIOVANNANGELI Dominique
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MELA Georges
M. MIAS Patrick
Mme PIETRI Véronique
M. QUASTANA Paul
Mme TIBERI Julia

Présidente de l'ATC
Représentant la CCI de la Corse du Sud
Représentant le syndicat SPTC
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CGC
Représentant le syndicat CGT
Représentant l'URAF de Corse
Représentant le syndicat FO
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CRMA de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse

Membre de plein droit :

M. Éric JALON, Préfet de Région (absent excusé)

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. GRASSI Andria représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- **Vu** l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,



Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° 23/141 AC, en date du 30 novembre 2023 approuvant les conventions de délégation de service public de transport aérien sur les lignes dites de Bord à Bord,**
- **Vu la délibération n° 24/017 AC, en date du 29 février 2024 approuvant les conventions de délégation de service public de transport aérien sur les lignes entre Paris Orly et la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/051 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 04 Février 2025 actant la cessation de fonction de Conseillère Exécutive de Corse et de Présidente de l'Office des Transports de la Corse de Madame Flora MATTEI à compter du 1^{er} février 2025,**
- **Vu l'arrêté n° 25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° CA 16/2025 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 28 Avril 2025, portant sur le rapport relatif à l'attribution du marché d'audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP aériennes pour 24-27 entre la Corse et le continent,**
- **Vu l'arrêté n° 25/311 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 10 Juin 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/441 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu le rapport relatif à l'audit des comptes 2024 de la Délégation de Service Public Aérienne 2024-2027 en date du 19 Janvier 2026.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2026

Publication : 19/01/2026

Pour l'autorité compétente de délégation :

**ARTICLE 1^{er} :**

Approuve l'audit des comptes 2024 pour chacune des lignes de délégation de Service Public Aérienne 2024-2027.

Et en conséquence pour la période courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les lignes de Bord à Bord, et pour la période du 25 mars 2024 au 31 décembre 2024 pour les lignes entre Paris Orly et la Corse, le versement de Compensation Financière finale, décomposée comme suit :

- Ajaccio/Marseille : 9.307.973 euros HT
- Ajaccio/Nice : 5.972.576 euros HT
- Bastia/Marseille : 10.343.956 euros HT
- Bastia/Nice : 7.728.662 euros HT
- Calvi/Marseille et Calvi/Nice : 9.756.889 euros HT
- Figari/Marseille et Figari/Nice : 10.602.704 euros HT

Soit un montant total de 53.712.760 euros HT pour l'ensemble des lignes Bord à Bord.

Ainsi, Pour les lignes de Bord à Bord le montant des acomptes versés tous lots confondus au titre de l'exercice 2024 s'élève à 51.978.984 euros HT et le montant résiduel **à verser par l'OTC** tous lots confondus s'élève à 1.733.776 euros HT.

- Ajaccio/Orly : 14.433.474 euros HT
- Bastia/Orly : 22.270.494 euros HT
- Calvi/Orly : 3.928.822 euros HT
- Figari/Orly : 2.117.253 euros HT

Soit un montant total de 42.750.043 euros HT pour l'ensemble des quatre lignes Corse-Paris (Orly).

Ainsi, pour les lignes de Paris (Orly) le montant des acomptes versés tous lots confondus au titre de l'exercice 2024 s'élève à 46.487.370,06 euros HT et le montant **à restituer par les délégataires** à l'OTC tous lots confondus s'élève à 3.737.327,06 euros HT.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 19

Nombre de voix pour : 18

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 1

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 19 Janvier 2026

Jean Félix ACQUAVIVA

